

# Ministère des Finances

Rapport annuel  
**2018–2019**



**Finances**  
**Rapport annuel 2018-2019**

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1  
CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-1897-7 (version imprimée bilingue)  
ISBN 978-4605-1903-5 (version PDF française)  
ISBN 978-1-4605-1898-4 (version PDF anglaise)

ISSN 2371-2864 (version imprimée bilingue)  
ISSN 2371-2872 (version PDF française)  
ISSN 2371-2872 (version PDF anglaise)

12543 | 2019.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Lettres d'accompagnement

**Du ministre à la lieutenant-gouverneure**  
L'honorable Brenda Louise Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable Ernie L. Steeves  
Ministre

---

**De la sous-ministre au ministre**  
L'honorable Ernie L. Steeves

Ministre des Finances

Monsieur,

Je suis heureuse de vous soumettre au nom du conseil d'administration le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Le tout respectueusement soumis,



Cheryl Hansen  
Sous-ministre

# Table des matières

Message du ministre . . . . .	1
Message de la sous-ministre . . . . .	2
Grandes priorités du gouvernement . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures du rendement. . . . .	5
Survol des activités du Ministère. . . . .	9
Vue d'ensemble des divisions et points saillants . . . . .	10
Information financière . . . . .	15
Résumé des activités de recrutement. . . . .	16
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	17
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	18
Résumé des recommandations du Bureau de la vérificatrice générale. . . . .	20
Rapport au titre de la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	21
Annexe A. . . . .	22

# Message du ministre

L'exercice financier 2018-2019 s'est avéré très occupé pour le ministère des Finances. Je tiens donc à souligner le dévouement et le professionnalisme de l'ensemble du personnel du Ministère, qui améliore sans cesse la façon dont nous offrons les services qui viennent soutenir les familles et les collectivités du Nouveau-Brunswick.

Je suis fier des réussites que notre gouvernement a accumulées en quelques mois seulement. Nous sommes toujours résolus à gérer nos finances de façon responsable afin d'assurer un avenir viable pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec les employés du ministère des Finances au cours de la prochaine année afin de servir la population de cette belle province. Nous continuerons à prendre appui sur nos réussites, tout en remboursant la dette et en faisant progresser notre province vers la durabilité et la prospérité économique.



L'honorable Ernie L. Steeves  
Ministre des Finances

# Message de la sous-ministre

Je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel 2018-2019 du ministère des Finances. Le Ministère a pour mission de gérer les deniers publics dans l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick. Je tiens donc à saluer le dévouement et le travail infatigable des employés pendant cet exercice couronné de succès.

Le Ministère a coordonné la préparation des rapports trimestriels, du budget de capital de 2018-2019, du processus de consultations prébudgétaires 2018-2019 et du budget principal.

J'éprouve une fierté immense en tant que sous-ministre des Finances et je prends mon rôle très au sérieux. L'équipe du Ministère est résolue à offrir l'excellence en leadership des finances, en innovation et en services dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick. Notre équipe est fière d'exercer cet important rôle, qui est au centre des priorités du gouvernement, soit la responsabilité financière et l'amélioration de la qualité de vie des familles du Nouveau-Brunswick. Je suis convaincue qu'en continuant sur une telle lancée, nous pourrons aider le gouvernement à s'attaquer aux nombreuses difficultés auxquelles nous serons confrontés en tant que province.

A handwritten signature in black ink that reads "Cheryl Hansen". The signature is written in a cursive, flowing style.

Cheryl Hansen  
Sous-ministre

# Grandes priorités du gouvernement

## Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

## Nos grandes priorités :

### Gouvernement abordable et prêt à agir

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

### Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

### Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

### Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

### Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

### Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

# Faits saillants

## **Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le ministère des Finances s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :**

- Réduction de 26,7 millions de dollars du service de la dette publique par rapport au montant prévu au budget de 675,0 millions en raison de plusieurs facteurs, notamment un revenu en intérêt plus élevé sur des placements à court terme, des taux d'intérêt plus faibles que prévu sur la dette consolidée et l'échéancier des flux de trésorerie.
- Inclusion dans le programme d'emprunt de la première transaction mondiale depuis 2011, une émission obligataire à taux fixe de 500 millions de dollars américains sur 5 ans échangée contre une obligation en dollars canadiens.
- Modification de la *Loi sur les prestations de pension* pour offrir aux promoteurs des régimes de pension qui relèvent de multiples niveaux de compétence une flexibilité supplémentaire en matière d'exigences de solvabilité.
- Respect des obligations du Nouveau-Brunswick d'établir, en partenariat avec d'autres autorités compétentes au Canada, une autorité de réglementation des marchés des capitaux.
- Mise en œuvre des recommandations découlant de l'audit de l'impôt foncier 2017-2018 mené par la vérificatrice générale, dont les modifications au régime pour atténuer les risques et un processus d'audit trimestriel des remises et des radiations.
- Élaboration d'un cadre de génération de revenus approprié au cannabis, ainsi que d'un modèle de distribution au détail et en gros responsable et efficace.
- Conclusion d'une entente bilatérale visant un régime coordonné des droits sur le cannabis avec le gouvernement fédéral pour une période initiale de deux ans. Les droits coordonnés sur le cannabis seront administrés et perçus par le gouvernement fédéral.
- Instauration d'une réduction du taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises pour le faire passer de 3 % à 2,5 %, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Rétablissement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick.
- Découverte de plus de 800 cas d'évasion fiscale en ce qui concerne les véhicules imposés en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*.



# Mesures du rendement

Gouvernement abordable et prêt à agir	Mesures
Gérer le budget de manière responsable.	Suivre les recettes réelles par rapport à celles prévues au budget pour le Ministère. Suivre les dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget pour le Ministère.
Secteur privé dynamisé	Mesures
Accroître l'investissement en capital du secteur privé.	Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt (prévision et valeur réelle du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et les investissements dans les corporations de développement économique communautaire).

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Gérer le budget de manière responsable.

### Mesure

Suivre les recettes réelles par rapport à celles prévues au budget pour le Ministère.

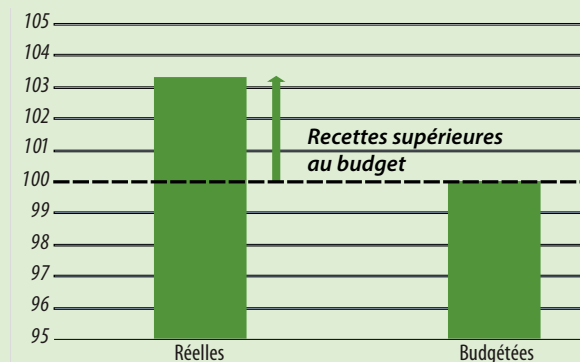
### Description de la mesure

Pour mesurer le rendement des objectifs de recettes par rapport au budget, le Ministère effectue le suivi de ces flux de trésorerie.

### Rendement global

Le Ministère a perçu 3 % en recettes supplémentaires par rapport aux prévisions budgétaires.

### Rapport entre les recettes réelles et les recettes budgétées



Référence : 80,0 % de la mesure visée

--- Cible : 100 %

■ Résultats réels : 103 %

### Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Elle permet de fournir une prévision annuelle de la situation financière du Ministère et figure sur le tableau de bord de la préparation stratégique du GNB.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice sur lequel porte le rapport pour atteindre le résultat?

La mesure s'inscrit dans un effort continu visant à optimiser les gains d'efficacité et à maximiser le potentiel de recettes grâce aux systèmes d'administration des recettes.

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Gérer le budget de manière responsable.

### Mesure

Suivre les dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget pour le Ministère.

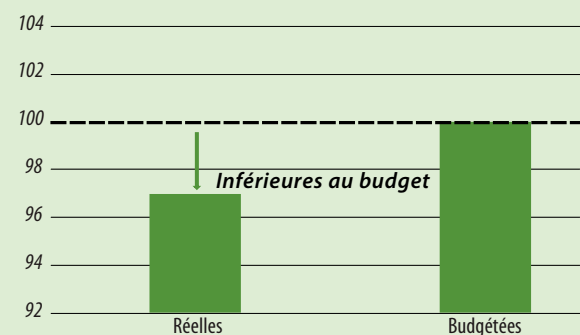
### Description de la mesure

Pour mesurer le rendement du plan de dépenses par rapport au budget, le Ministère effectue le suivi de ces flux de trésorerie.

### Rendement global

Le Ministère a terminé l'exercice financier 2018-2019 à 3 % en deçà du budget, dépensant seulement 97 % du montant prévu au budget.

### Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées



### Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Elle permet de fournir une prévision annuelle de la situation financière du Ministère et figure aussi sur le tableau de bord de la préparation stratégique du GNB.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice sur lequel porte le rapport pour atteindre le résultat?

Cette mesure s'inscrit dans un effort continu visant à optimiser l'efficacité et à surveiller les dépenses.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Accroître l'investissement en capital du secteur privé.

### Mesure

Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt (prévision et valeur réelle du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et les investissements dans les corporations de développement économique communautaire).

### Description de la mesure

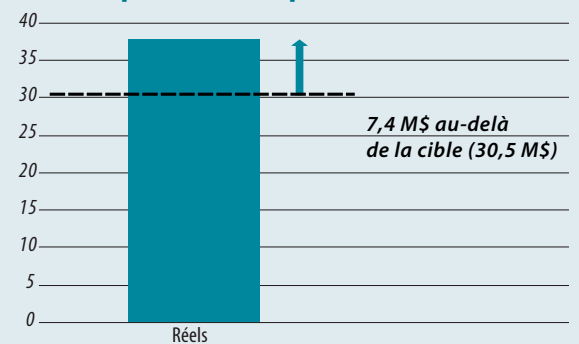
À la suite d'un engagement du gouvernement, des modifications ont été apportées à la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* en vue d'accroître le crédit d'impôt à 50 % pour les investissements dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick effectués par des particuliers admissibles en vertu du programme.

### Rendement global

Les modifications à la *Loi* ont continué de favoriser la participation et les investissements accrus dans le programme. Les investissements pour l'année d'imposition 2018 ont totalisé 37,9 millions de dollars. Par conséquent, la valeur totale des crédits d'impôt accordés pour l'année d'imposition 2018 est de 18,1 millions de dollars (17,8 millions pour les particuliers et 354 750 \$ pour les corporations/fiducies).

Il y a eu 691 investisseurs (particuliers et corporations/fiducies), ce qui montre que le programme est mieux connu dans le milieu de l'investissement et est de plus en plus reconnu comme outil efficace pour réunir un investissement en capital.

### Investissements associés au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises



Référence : 18,3 millions de dollars

--- Cible : 30,5 millions de dollars

■ Résultats réels : 37,9 millions de dollars

### Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Avec la proclamation de la modification à la *Loi* et au règlement pour ajouter les investisseurs dans les corporations de développement économique communautaire et les coopératives, plus de Néo-Brunswickois sont au courant de ce programme de crédit d'impôt. Le Ministère tient compte de cette mesure afin de déterminer la sensibilisation des gens du Nouveau-Brunswick au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice sur lequel porte le rapport pour atteindre le résultat?

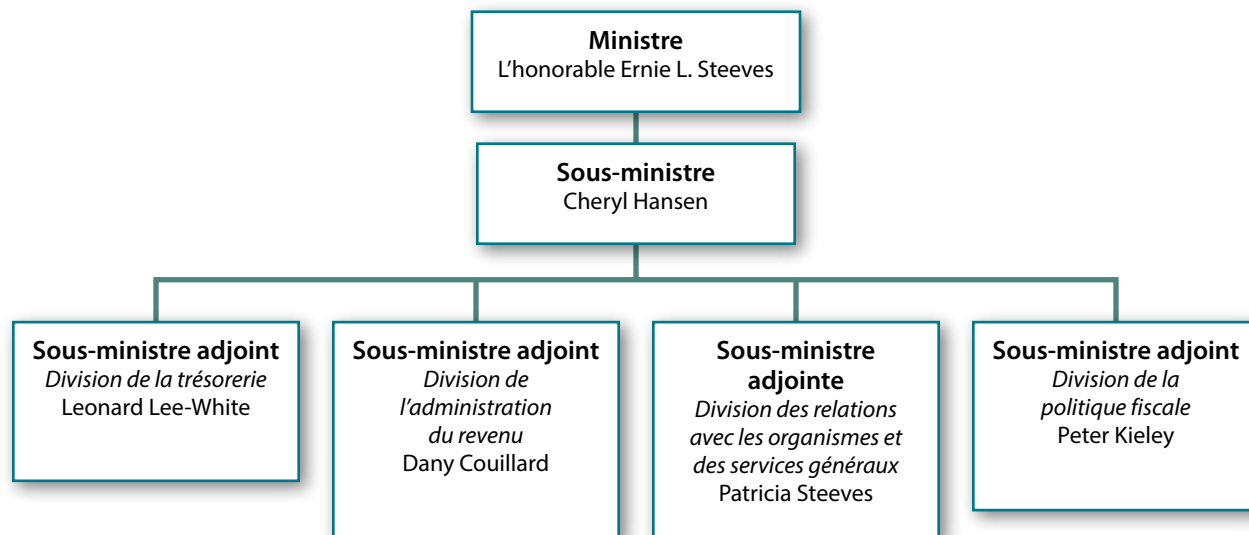
Le Ministère a offert des séances d'information sur demande aux organisations de l'ensemble de la province afin de faire connaître le programme.

# Survol des activités du Ministère

Le ministère des Finances est un organisme central du GNB dont la mission consiste à fournir un leadership, des conseils, des programmes et des services financiers responsables et novateurs à la population du Nouveau-Brunswick.

Le nombre d'employés au ministère des Finances (temps plein, temps partiel et contractuels) en 2018-2019 était de 123.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Vue d'ensemble des divisions et points saillants

## Division des relations avec les organismes et des services généraux

La **Division des relations avec les organismes et des services généraux** intègre plusieurs unités spécialisées et la fonction de services financiers en une seule division à multiples facettes. Ainsi, elle incorpore des rôles, responsabilités et services complexes et variés offerts au sein du Ministère ainsi qu'au gouvernement central et aux organismes clients internes et externes. La Division des relations avec les organismes et des services généraux comprend trois directions : Relations avec les organismes et Politique sur le jeu, Services financiers et Services stratégiques.

La **Direction des relations avec les organismes et de la politique** est responsable de l'orientation stratégique et de la surveillance des organismes provinciaux évoluant dans les secteurs du jeu, des boissons alcoolisées et du cannabis au détail qui fournissent des recettes annuelles de plus de 330 millions de dollars au gouvernement provincial. La Direction a des responsabilités opérationnelles à l'égard de deux sociétés de la Couronne : la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) et la Société de gestion du cannabis. La SLJNB a été établie en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux* à titre d'entité responsable de la tenue et de la gestion des activités de jeu. Elle est aussi l'actionnaire du Nouveau-Brunswick dans la Société des loteries de l'Atlantique (SLC). La Direction fournit des services de secrétariat au conseil d'administration de la SLJNB et gère ses activités courantes, notamment la gestion des ententes conclues avec deux fournisseurs de services de casino du secteur privé, la relation avec la SLA et les ententes de partage des recettes issues des jeux de hasard avec les Premières Nations. La Société de gestion du cannabis a été constituée en vertu de la *Loi constituant la Société de gestion du cannabis*. Elle a pour mandat d'organiser, d'exécuter et de gérer l'achat, la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives au Nouveau-Brunswick. La Direction fournit des services de secrétariat au conseil d'administration de la Société de gestion du cannabis. Elle est aussi responsable de la gestion de l'entente de fournisseur de services conclue avec Cannabis NB pour l'exploitation du réseau de vente au détail du cannabis dans la province. Elle s'occupe en outre de l'élaboration de politiques, des recherches et des analyses, en plus de fournir des conseils et des recommandations au gouvernement au sujet des politiques provinciales en

matière de jeu, de cannabis et d'alcool. Elle soutient et gère l'obligation de rendre compte qui incombe aux organismes relevant du ministre des Finances, dont la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (FCNB) et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (ANBL).

La **Direction des services financiers** offre des services de comptabilité, des conseils financiers, des fonctions d'analyse et de contrôle, des services de gestion de l'actif, de gestion des risques, de surveillance financière et de production de rapports financiers à 16 ministères et organismes avec un budget combiné de 36,5 millions de dollars. Elle s'assure que l'établissement du budget annuel est conforme aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépense définis dans le cadre financier du GNB. Elle est aussi responsable de la préparation des documents de rapports budgétaires annuels. Elle offre des services de comptabilité à la SGC et à la SLJNB, notamment la préparation des états financiers annuels de celle-ci. La Direction gère les exigences en matière de télécommunication pour le Ministère et ses groupes de clients.

La **Direction des services stratégiques** offre des services de facilitation, des conseils et de l'encadrement dans l'élaboration et l'exécution du plan stratégique, ainsi que l'orientation du Ministère, la coordination et la gestion du processus de planification législative pour le Ministère et ses organismes connexes. Elle coordonne, examine et surveille toutes les questions liées aux présentations pour les comités du Cabinet (p. ex. mémoire au Conseil exécutif, avis d'intention) pour le Ministère et ses organismes connexes. La Direction fournit des services de gestion de projet et gère la mise en œuvre du processus d'excellence de rendement par l'intermédiaire du système de gestion officielle au sein du Ministère (le rôle du champion de l'harmonisation du Ministère se trouve au sein de la Direction). La Direction administre la gestion des dossiers électroniques et des systèmes de numérisation, en plus d'offrir un leadership en matière de gestion des nombreux programmes complexes de gestion de l'information du Ministère. La Direction offre également des services de liaison relatifs à la FCNB.

### Faits saillants

- ♦ Élaboration d'un cadre stratégique, législatif et de gouvernance concernant la supervision de la vente au détail du cannabis légal au Nouveau-Brunswick.

- ◆ Définition des options relatives à une approche stratégique renouvelée de la politique de jeu du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Participation à l'initiative Laboratoire des producteurs d'alcools artisanaux.
- ◆ Élaboration et mise en application des réponses des intervenants à la vérification conjointe des vérificateurs généraux de la SLA.
- ◆ Traitement de 58 mémoires au Conseil exécutif, 33 demandes de renseignements en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et trois nominations par décret à des postes dans des organismes, des conseils et des commissions.
- ◆ Participation au Groupe de travail sur les boissons alcooliques fédéral-provincial-territorial aux termes de l'Accord de libre-échange canadien.
- ◆ Collaboration avec le ministère de la Sécurité publique pour la tenue de consultations auprès des intervenants au sujet d'éventuelles modifications à la *Loi sur la réglementation des alcools*.
- ◆ Exécution d'un examen de conformité de CANAFE et élaboration d'un plan d'action de suivi.

## Division de la trésorerie

La **Division de la trésorerie** est responsable du financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des sociétés de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé et du service de la dette publique, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés ainsi que de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière. La Division est composée de la Direction des marchés financiers et de la Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie.

La **Direction des marchés financiers** est chargée d'élaborer des stratégies annuelles d'emprunt à long terme ainsi que de garantir, de négocier, d'exécuter, de régler et de déclarer la dette obligataire. Cela comprend l'exécution et la gestion des instruments connexes au besoin, comme le taux d'intérêt, la couverture de risque de devises étrangères et les produits dérivés. Les relations et les communications continues avec les intervenants et les investisseurs font partie intégrante de la gestion de la dette. La Direction est chargée de l'élaboration de politiques et de stratégies, de l'investissement et des rapports relatifs aux fonds d'amortissement et aux fonds en fiducie. Elle est aussi chargée de réaliser des analyses et de donner des conseils sur les politiques financières et comptables.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés. La Direction agit à titre de perceptrice des recettes pour le compte du GNB, initie les opérations de change, émet des dettes sous forme de bons du Trésor, négocie et gère les conventions bancaires, exploite les sociétés de financement de la Couronne, fait les prévisions du service de la dette publique, s'assure que les intérêts et les paiements du principal sur la dette sont versés en temps opportun et agit à titre de liaison avec les agences de notation, en plus de réaliser des analyses et donner des conseils sur les politiques financières et comptables.

### Faits saillants

- ◆ Le service de la dette publique a coûté 26,7 millions de moins que le montant prévu au budget de 675 millions en raison d'un revenu en intérêt plus élevé sur des placements à court terme, de taux d'intérêt à long terme plus faibles que prévu et de l'échéancier des flux de trésorerie.
- ◆ Le programme d'emprunt à long terme a réuni plus de 2,14 milliards de dollars pour financer le gouvernement provincial et Énergie NB. Il a poursuivi ses activités de diversification en émettant des débentures libellées dans quatre devises, à taux fixe ou variable, et avec échéance pouvant atteindre 46 ans. Le gouvernement provincial a émis sous tout premier titre de créance en euros. Toutes les débentures émises en devises étrangères ont été converties en obligations en dollars canadiens pour réduire le risque.
- ◆ Les relations avec les investisseurs ont comporté notamment des présentations à des groupes et des particuliers destinées à des investisseurs de Toronto et de Montréal.
- ◆ La Division a organisé la conférence annuelle nationale des emprunteurs publics.
- ◆ Pour donner suite à la recommandation de la vérificatrice générale, la Division a préparé des ébauches de politique énonçant les titres de créance que le gouvernement provincial pourrait émettre ainsi que les limites et les autorisations du personnel qui exécute les opérations d'emprunt et de placement. Ces politiques ont été soumises à l'approbation du Comité de gestion des risques indépendant pendant l'exercice 2019-2020.

## Division de la politique fiscale

La **Division de la politique fiscale** fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales et budgétaires, les relations financières intergouvernementales et l'économie. La Division offre des conseils et elle formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques fiscales du gouvernement. Elle est responsable de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre fiscal pluriannuel, de la coordination de la rédaction et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports financiers et économiques, ainsi que de la surveillance et des rapports sur le rendement économique du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Elle est également responsable des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et des consultations fédérales-provinciales en matière de fiscalité, des programmes conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, ainsi que du Régime de pensions du Canada (RPC).

La Division est composée de la Direction de la politique fiscale et des revenus, de la Direction de l'analyse économique et statistique et de la Direction de la politique de l'impôt.

La **Direction de la politique fiscale et des revenus** contribue à la protection des intérêts financiers de la province en offrant des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information concernant les relations fiscales intergouvernementales. La Direction joue un rôle clé dans l'élaboration du cadre fiscal pluriannuel et du budget provincial, la rédaction du discours sur le budget, des rapports financiers et économiques, la surveillance du plan budgétaire et la coordination des prévisions générales des recettes du gouvernement. Elle participe aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et au maintien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le Régime de pensions du Canada.

La **Direction de l'analyse économique et statistique** assume des fonctions de planification, de surveillance et d'analyse économiques, ce qui comprend des services de soutien aux ministères. La Direction offre au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socioéconomiques et démographiques. Elle mène ses activités de statistique conformément à la *Loi sur les statistiques* par l'intermédiaire du bureau de coordination. La Direction coordonne la rédaction du discours sur le budget et d'autres rapports financiers et économiques.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait à la politique fiscale. Elle élabore des options, fournit de l'information, des conseils et des recommandations en matière de fiscalité, et met en œuvre des mesures législatives appuyant les priorités du gouvernement en matière de politique fiscale. Le travail d'élaboration des politiques de la Direction concerne tous les domaines de la fiscalité : impôt sur le revenu (des sociétés et des particuliers), taxes à la consommation [taxe de vente harmonisée (TVH), taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac], impôt foncier et autres taxes. Les responsabilités de la Direction comprennent les consultations fédérales-provinciales sur les questions fiscales et la négociation avec le gouvernement fédéral relativement aux ententes fiscales conclues entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

### Faits saillants

- ♦ La Division a soutenu l'objectif gouvernemental consistant à présenter des rapports transparents et en temps opportun, en publiant *L'économie au Nouveau-Brunswick* : le bilan de 2017; un document pré-électoral, *Tendances et sensibilités économiques et financières au Nouveau-Brunswick*; des mises à jour financières et économiques aux premier, deuxième et troisième trimestres; un document de consultations prébudgétaires; ainsi que le Budget 2019-2020 et les documents connexes.
- ♦ Un consentement officiel a été obtenu en vue d'appuyer les prestations supplémentaires du Régime de pensions du Canada bonifié découlant du processus d'examen triennal de 2016-2018, visant notamment : l'introduction de dispositions d'exclusion dans le RPC bonifié pour élever des enfants ou en cas d'invalidité; la réduction des inégalités pour les jeunes survivants; l'élargissement des prestations d'invalidité aux personnes qui prennent une retraite anticipée; et l'augmentation de la prestation de décès. Ces améliorations ne nécessitent pas de modification aux taux de cotisation prévus par la loi.
- ♦ Le gouvernement a conclu une entente bilatérale coordonnée sur le cannabis avec le gouvernement fédéral. L'entente permettra au Nouveau-Brunswick de recevoir, pour les deux premières années, 75 % des droits du cannabis attribuables à la province, droits qui seront perçus par l'Agence du revenu du Canada et remis à la province.



- ♦ La Division a appuyé l'engagement du gouvernement visant à réduire le taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises en instaurant une réduction de ce taux d'imposition pour le faire passer de 3 % à 2,5 %, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

## Division de l'administration du revenu

La **Division de l'administration du revenu** assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politique fiscale. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division offre également des renseignements opportuns sur les prévisions de recettes fiscales et des estimations pour le Budget principal. La Division est composée de la Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt, de la Direction de la gestion des comptes, de la Direction des services de vérification et d'enquête et de l'Unité de la comptabilité des revenus.

La **Direction de la recherche et politique de l'administration de l'impôt** veille au respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils, et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

La **Direction de la gestion des comptes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité comprennent l'inscription des entreprises ainsi que la délivrance de licences et de permis connexes, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations d'impôt et des demandes de remboursement, les fonctions comptables reliées aux recettes, l'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives et la prestation d'un soutien et de conseils d'expert indispensables en matière d'administration des programmes fiscaux.

La **Direction des services de vérification et d'enquête** remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance

de la conformité des activités commerciales visées par les lois désignées, tant au sein du Ministère qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

L'**Unité de la comptabilité des revenus** est chargée de préparer les prévisions et les rapports pour toutes les sources de recettes administrées par la Division de l'administration du revenu ainsi que pour deux programmes de dépenses se rattachant aux recettes au poste Gouvernement général. L'Unité est aussi responsable des activités de fin d'exercice, de la surveillance des contrôles financiers au sein de la Division et de l'exécution d'une analyse financière des programmes, au besoin.

### Faits saillants

Pour la Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt :

- ♦ Collaboration avec Service Nouveau-Brunswick (SNB) pour élaborer une calculatrice de la taxe provinciale sur les véhicules (TPV), une application Web qui permet de déterminer la TPV à acquitter en fonction d'un minimum de données. La mise en œuvre de cette application permettra un traitement plus efficace aux bureaux de SNB et simplifiera les interactions entre le personnel de première ligne et la clientèle.
- ♦ Recherche et interprétation en matière d'impôt sur le revenu nécessaires au commissaire de l'impôt pour rendre des décisions relativement à 132 oppositions et au ministre des Finances pour rendre des décisions à cinq appels au cours de l'exercice financier.
- ♦ Découverte de plus de 800 cas d'évasion fiscale en ce qui concerne des véhicules imposés en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Pour la Direction de la gestion des comptes :

- ♦ Le nouveau processus de déclaration de la taxe trimestriel en ligne destiné aux transporteurs inscrits à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA) a connu une première année fructueuse : 46 % des transporteurs admissibles s'y sont inscrits, ce qui allège le fardeau administratif et réduit les erreurs.

- ◆ La Direction continue d'améliorer les activités d'octroi de permis et de remboursement, en mettant en œuvre des gains d'efficacité dans les processus. La Direction a traité environ 6 900 licences et permis, et environ 11 000 remboursements, avec des délais de traitement moyens respectifs de 4,5 jours et 8 jours.
- ◆ Elle a poursuivi la numérisation des dossiers pour améliorer la sécurité et prolonger leur durée de vie. Plus de 67 000 dossiers ont été numérisés, portant le total cumulatif à 180 400 documents numérisés.
- ◆ La Direction a procédé avec succès à trois ventes pour défaut de paiement des impôts. Le processus de vente pour non-paiement de l'impôt englobait 961 biens, ce qui a permis de recouvrer plus de 2,5 millions en impôt dû.

Pour la Direction des services de vérification et d'enquête :

- ◆ Au cours de l'exercice financier, la Direction a poursuivi les vérifications concernant la taxe provinciale sur les véhicules (TPV) en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* de la province. Dans le cadre des transactions de véhicule couramment choisies aux fins d'examen de la conformité à la *Loi*, certaines de ces transactions ont été présentées à la Direction des services de vérification et d'enquête pour un examen et une enquête approfondis. En 2018-2019, 511 vérifications ont permis d'établir l'imposition de 598 921 \$ au titre de la TPV.
- ◆ La Direction a mené à bien 398 vérifications et enquêtes ayant trait à la taxe sur le carburant. Au total, 199 dossiers éducatifs ont été préparés à l'intention des consommateurs, des détaillants et des grossistes de carburant. De plus, 31 demandes de remboursement de la taxe sur le carburant ont été examinées, les montants remboursés ayant ainsi été réduits de plus de 100 000 \$. La plupart des ventes exemptées de la taxe sur le carburant du Nouveau-Brunswick ont été examinées dans le cadre des vérifications restreintes annuelles portant sur les agents de recouvrement de la taxe sur le carburant pour veiller à ce qu'il s'agisse de consommateurs admissibles. Au total, 76 unités de vérifications sur les agents de recouvrement de la taxe sur le carburant ont été réalisées, soit un recouvrement total de plus de 300 000 \$.

- ◆ Dans le cadre de l'objectif continu d'assurer la conformité avec la taxe sur les biens personnels relevant de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* de la province, l'unité des vérifications a mené 203 enquêtes et 403 vérifications au cours de l'exercice financier 2018-2019. La Direction a ainsi pu imposer un montant fiscal supplémentaire de 442 578 \$.

Pour l'Unité de la comptabilité des revenus :

- ◆ Participation à une vérification de la séparation des tâches menée par le Bureau du contrôleur pour le système d'impôt foncier Gemini. Toutes les recommandations ont été mises en œuvre avant la fin de l'exercice.
- ◆ Mise en œuvre des recommandations découlant de l'audit de l'impôt foncier 2017-2018 menée par la vérificatrice générale, dont les modifications au régime permettant d'atténuer les risques et un processus d'audit trimestriel des remises et des radiations.
- ◆ Prévisions et rapports portant sur plus de 900 millions de dollars en recettes provinciales.

# Information financière

	Budget (000 \$)	Réel (000 \$)
Services personnels	8 132,7	7 346,8
Autres services	2 289,9	2 973,8
Biens et fournitures	157,9	84,0
Matériels et approvisionnements	126,5	22,6
Contributions et subventions	0,0	21,0
Dette et autres frais	90,0	34,8
<b>TOTAL</b>	<b>10 797,0</b>	<b>10 483,0</b>

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice financier 2018-2019 du ministère des Finances.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type de poste	2018	2017
Permanent	110	114
Temporaire	5	8
<b>TOTAL</b>	115	122

Le Ministère a lancé vingt concours, dont douze concours ouverts (publics) et huit concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un niveau d'expertise et de formation poussé;</li> <li>• un niveau élevé de compétence technique;</li> <li>• la nécessité d'avoir des experts reconnus dans leur domaine.</li> </ul>	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des groupes de minorités visibles l'égalité d'accès aux offres d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents qui sont découverts dans les bassins de talents du gouvernement et du ministère et qui satisfont aux critères en quatre points pour l'évaluation du talent, notamment le rendement, la disponibilité, le désir et la nature essentielle.	16(1)(b)	0
Mutation horizontale	Le processus de mutation du GNB permet de muter les employés issus des Parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)(c)	5
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour emplois d'été, les étudiants d'universités ou de collèges communautaires de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au niveau d'embauche au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès du chef de la direction de Service Nouveau-Brunswick et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

L'Assemblée législative n'a pas siégé du 16 mars 2018 au 20 novembre 2018. Par conséquent, le Ministère n'a proposé aucune nouvelle disposition législative pendant l'exercice 2018-2019.

Les lois et les règlements pour lesquels le Ministère était responsable en 2018-2019 sont accessibles à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=9>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Le Ministère a basé son plan sur les langues officielles sur le nouveau *Plan sur les langues officielles* présenté en 2015. Le plan d'action du Ministère comprend des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) établis dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du gouvernement du Nouveau-Brunswick*. Ces plans font partie d'une initiative visant à faire progresser le statut des langues officielles et à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises par le Ministère pour remplir les obligations prévues par la *Loi sur les langues officielles*.

## Axe 1

**Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :**

- Objectif : s'assurer que le Ministère a maintenu et mis à jour les profils linguistiques appropriés. S'assurer que, lorsque le Ministère recrute un complément bilingue dans une équipe linguistique, il le fait évaluer par l'intermédiaire de Service Nouveau-Brunswick.
- Les profils linguistiques ont tous été actualisés et tenus à jour régulièrement pour s'assurer que les exigences linguistiques établies dans chaque unité de travail répondaient aux besoins des clients, conformément à la politique sur la langue de service.

## Axe 2

**Un environnement et un cadre qui encouragent tous les employés à parler la langue officielle de leur choix dans le milieu de travail :**

- Objectif : s'assurer que les services au personnel et les autres services destinés aux employés sont disponibles dans la langue officielle choisie par l'employé. Dans le cadre de son plan d'action, le Ministère s'assure que les nouveaux employés, les employés mutés d'autres ministères et les employés actuels sont au courant qu'ils peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix. Au cours du processus de recrutement, le Ministère utilise le nouveau modèle de lettre d'offre qui permet aux nouveaux employés d'aviser les RH et la direction de la langue officielle dans laquelle ils préfèrent recevoir ses communications.

## Axe 3

**Voici certains des efforts constants fournis par le Ministère pour promouvoir les langues officielles :**

- s'assurer que les langues officielles sont un des éléments clés pris en compte dans l'élaboration des politiques internes et externes;
- s'assurer que les communications écrites et verbales faites aux employés sont offertes dans les deux langues et au même moment;
- mener les rencontres d'évaluation du rendement dans la langue officielle choisie par l'employé;
- faire la promotion continue des langues officielles dans les diverses activités de formation et à tous les événements réunissant le personnel.

## Axe 4

**S'assurer que les employés de la fonction publique possèdent une bonne connaissance et une bonne compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents de même que des obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles.**

- Objectif : lors des rencontres d'évaluation du rendement, les gestionnaires s'assurent que les employés sont au courant et ont mis à jour leurs connaissances des obligations du GNB en matière de langues officielles. Lorsque de nouveaux employés sont embauchés au Ministère, la personne-ressource des Services des ressources humaines leur envoie un courriel avec les liens vers les politiques et la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Stratégie : les gestionnaires savent que les examens du rendement doivent être effectués dans la langue officielle de choix afin d'être conformes aux politiques relatives aux langues officielles. Une section a été ajoutée aux évaluations du rendement afin d'indiquer la langue officielle du choix de l'employé pour la rencontre.
- Le premier bulletin sur les langues officielles a été distribué à tous les employés

### **Conclusion**

Le Ministère a assuré la promotion constante des politiques sur les langues officielles et a continué d'offrir des services de qualité aux clients, dans la langue officielle de leur choix. Le Ministère n'a reçu aucune plainte relative aux langues officielles.

# Résumé des recommandations du Bureau de la vérificatrice générale

**NOUVEAU : Section 1** – Comprend l'exercice sur lequel porte le rapport et l'exercice précédent.

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	
Rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick – Volume III – Examen spécial (2017) <a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V3/Chap2f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V3/Chap2f.pdf</a> Chapitre 2	2	

Recommandations adoptées	Mesures prises
<b>2.139</b> Nous recommandons que le ministère des Finances propose au Cabinet que Finances assume la responsabilité de l'administration de tous les : – changements de politique en matière d'impôt foncier; – programmes d'avantages et d'allègement fiscaux.	Les recommandations et un plan d'action ont été présenté et on reçu l'approbation du cabinet le 14 février 2018. Le ministère des Finances se chargera du contrôle législatif, ainsi que de la mise en œuvre adéquate des politiques liées à l'impôt foncier à l'avenir.
<b>2.146</b> Nous recommandons que le ministère des Finances délivre des factures d'impôt foncier distinctes des avis d'évaluation foncière et démontre clairement comment les impôts fonciers sont calculés, incluant tous les crédits, réductions et exonérations applicables.	Le ministère des Finances travaille actuellement en collaboration avec SNB à la mise en œuvre de cette recommandation. Le premier avis d'évaluation foncière distinct sera envoyé en octobre 2020, tandis que le premier avis d'impôt foncier distinct le sera en mars 2021.

**Section 2** – Comprend les périodes sur lesquelles porte le rapport des troisième, quatrième et cinquième année.

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Ministère des Finances – Points découlant de notre audit des états financiers de la province (2016) <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V4/Chap4f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V4/Chap4f.pdf</a> Chapitre 4, pages 97 et 107	2	2
Ministère des Finances – Dette publique (2015) <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V4/Chap2f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V4/Chap2f.pdf</a> Chapitre 2, pages 18 à 20 *Un comité de gestion des risques indépendant a été formé (2019). Deux autres recommandations ont été adoptées au printemps 2019. Les quatre autres recommandations seront regroupées pour former une proposition intégrale au gouvernement.	8	2*
Ministère des Finances – Points découlant de notre audit des états financiers de la province (2015) <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap6f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap6f.pdf</a> Chapitre 6, pages 153 et 155	3	3
Ministère des Finances – Points découlant de notre audit des états financiers de la province (2014) <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Chap4f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Chap4f.pdf</a> Chapitre 4, pages 108 et 109	3	3
<a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Chap4f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Chap4f.pdf</a> Chapitre 4, pages 108 et 109	2	2

\* REMARQUE : c'était la responsabilité du Bureau du contrôleur.



# Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif prépare un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère des Finances n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2018-2019.

# Annexe A

## Tableau 1 : Services de vérification et d'enquête

Le tableau suivant décrit les types d'activités menées par la Direction des services de vérification et d'enquête, au sein de la Division de l'administration du revenu, pour l'exercice 2018-2019.

### Volumes d'activité pour 2018-2019

Activité de programme ou service	Volume (nombre)
Vérifications	1 930
Examens et inspections de la conformité	440
Enquêtes	990
Visites d'information	288
Élimination des retours délinquants	44
Oppositions ou appels	1
Remboursements	38
Pénalités administratives	114
Poursuites et contrôles routiers	58
<b>Total partiel</b>	<b>3 903</b>
Avertissements et amendes	42
Examen des vérifications d'autres instances	362
<b>Volume total</b>	<b>4 307</b>

## Tableau 2 : Services des programmes

Le tableau suivant présente les activités de l'exercice 2018-2019 et les dépenses ou recettes correspondantes des programmes clés en matière de prestations et d'impôt administrés par la Division de l'administration du revenu.

### Volumes d'activité pour 2018-2019

Programme ou service	Volume (nombre)	Montant (000 \$)
Paiements de la taxe sur le capital des corporations financières	123	33 092
Remboursements au titre du programme de la taxe sur le capital des corporations financières	16	5 664
Paiements faits par les agents de recouvrement de la taxe sur le carburant	1 178	311 869
Remboursements de la taxe sur le carburant	3 114	26 377
Remboursements de la taxe de vente harmonisée	63	549
Programme d'aide pour l'énergie domestique	41 837	4 184
Dégrèvement d'impôt foncier pour personnes à faible revenu (de janvier à décembre 2018)	24 722	6 263
Prestations pour personnes âgées à faible revenu	44 236	17 694
Paiements de la taxe provinciale sur les véhicules	47 659	24 226
Remboursements de la taxe provinciale sur les véhicules	1 333	586
Certificats d'impôt foncier	23 325	531
Paiements de l'impôt foncier	779 285	1 119 603
Remboursements de l'impôt foncier	5 877	6 531
Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées (cumulatif)	109	110
Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises	160	37 917
Taxe sur les biens personnels désignés	1 041	1 035
Paiements faits par les agents de recouvrement de la taxe sur le tabac	253	151 998
Remboursements de la taxe sur le tabac	365	11 933